

L'économie du partage: plus belle la vie? : Entre blocage de l'innovation et sous-enchère salariale

Autor(en): **Loske, Reinhard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 2107

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'économie du partage: plus belle la vie?

Entre blocage de l'innovation et sous-enchère salariale

Invité: Reinhard Loske - 23 décembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28697>

Partout en Occident, l'économie du partage est en plein essor: partage de voitures ou de vélos, *couchsurfing* ou prêt de logement, échange de vêtements et de nourriture, jardinage urbain, financement participatif, partage de bureaux et même de collègues de bureau, logiciels libres, etc.

Au point que ce que l'on appelle l'[ubérisation](#) menacerait l'ensemble des secteurs de l'économie.

L'économie du partage semble avoir de beaux jours devant elle. Néanmoins, le champ de possibilités crée à la fois des opportunités et des risques.

Les optimistes misent sur un renforcement de la coopération entre les êtres humains et l'économie des ressources naturelles. Ils espèrent ainsi un accroissement de la cohésion sociale et de la durabilité du développement. Selon cette vision, l'économie du partage remplacerait pas à pas (ou connexion à connexion) les comportements égoïstes par d'autres, plus altruistes, et transformerait ainsi la société capitaliste telle que nous la connaissons.

Les pessimistes s'alarment face à la sous-enchère créée en termes de revenu et prédisent que cette concurrence accrue conduira à une désolidarisation de la société. Par ailleurs,

même si le partage accru diminue théoriquement la quantité de ressources consommées, la baisse des prix ainsi provoquée entraînerait une multiplication de notre consommation s'exprimant désormais en tout lieu et à toute heure - un phénomène également connu sous le nom d'[effet rebond](#).

Les deux visions présentées ont néanmoins chacune leur défaut: les optimistes nient la nature du capitalisme moderne tendant à transformer nos besoins sociaux en opportunités économiques. Ils masquent ainsi le détournement d'un idéal de partage en un idéal de consommation. Les pessimistes sous-entendent souvent que la situation actuelle est en soi défendable. Ne serait-il pourtant pas souhaitable d'apporter un peu d'air frais dans des milieux cartellaires aux habitudes bien ancrées et s'attaquer ainsi à des rentes jalousement protégées?

Pour une distinction pratique

Ces deux perspectives partagent une vision très mécanique de cette nouvelle économie: soit le paradis écologique et social, soit l'enfer du *dumping* et l'économisation de l'être humain. Afin de remédier à cette dualité, il semble utile d'opérer une

distinction entre, d'une part, le travail contribuant au bien-être collectif, et, d'autre part, celui cherchant le profit.

La difficulté est qu'actuellement certaines zones grises existent où les perdants (taxis, hôtels) se mobilisent pour faire interdire les services de partage, et empêchent tant le bien-être que le profit. Dans certains cas, des solutions ont été trouvées où ce sont les autorités qui soutiennent les services pour le bien de leurs bénéficiaires, par exemple pour l'aménagement de zones dédiées aux potagers urbains, des logements chez l'habitant proposés par l'office du tourisme, des points de rassemblement pour le covoiturage, une application de commande de taxis en Corée, etc.

L'intérêt de ces initiatives est de plus en plus reconnu, car elles constituent un facteur croissant d'attractivité territoriale.

Dès lors, il semble nécessaire de concevoir un cadre légal distinguant ces deux buts distincts. Cela se traduit par exemple par une limitation du nombre de jours annuels où l'on peut louer son appartement à des fins d'hébergement, un plafonnement des marges encaissées par les opérateurs des sites de «partage», le

conditionnement du transport de personnes à un certain nombre de prérequis, ou encore la publicité du code source faisant fonctionner les applications de cette nouvelle économie du partage.

Car comment réguler l'économie du partage sans s'intéresser au réseau rendant son fonctionnement possible au premier abord? C'est souvent là que non seulement des situations de monopole (à nouveau récemment avec [Google](#)) et de rente indésirables se créent, mais aussi qu'apparaissent les problèmes de propriété et de protection de nos données personnelles.

Des causes diverses

Parmi les causes du développement de l'économie du partage, il en est aussi des

positives. On peut par exemple attribuer le regain d'intérêt du jardinage à une plus grande conscience de la préciosité de nos ressources naturelles ou à une revalorisation de la nourriture. Le financement participatif montre que l'argent peut répondre à une nouvelle forme d'engagement social. Quant au partage de nourriture (*foodsharing*), il peut être interprété comme une réponse au délire de notre système de production alimentaire et un rejet de la culture du «*tout jetable*».

Les conséquences à la fois positives et négatives de l'économie du partage sont indéniables. Mais le débat qu'elle suscite masque en réalité la question de l'équité au sein notre société. Voulons-nous rendre tout économique? Ou voulons-nous construire une société plus durable,

respectueuse des générations futures?

On peut espérer que nous parviendrons à faire de l'économie du partage un modèle de réussite. Mais si nous laissons courir les choses, il est fort probable que nous soyons plongés dans l'enfer du *dumping* avec ses quelques gagnants et ses nombreux perdants.

Reinhard Loske est professeur de science politique à l'Université de Witten/Hardecke, ancien député Vert au Bundestag de 1998 à 2007 et sénateur du Land de Brême de 2007 à 2011. [Texte original](#) publié dans les Blätter für deutsche und internationale Politik, adapté en français par [François-Xavier Viallon](#) et publié avec l'accord de l'auteur.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Une nouvelle législature sous le signe des «lobbies» et de l'opposition systématique de l'UDC

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/legislaturrueckblick.aspx?rb_id=20150020